

Tarbes, le 16 février 2026

Entreprendre sans se tromper : un accompagnement renforcé pour les créateurs d'entreprise.

Se lancer, c'est oser, mais entreprendre, c'est aussi maîtriser ses obligations dès le départ.

L'Urssaf Caisse nationale a signé un partenariat avec **l'Union des couveuses d'entreprises** afin de sécuriser les premiers pas des entrepreneurs. Objectif : leur permettre de tester leur activité en conditions réelles tout en bénéficiant d'un cadre administratif et social clair, fiable et sécurisant.

À Tarbes, ce dispositif prend tout son sens au sein du **BIC Crescendo**, dirigé par **Emmanuel Dubié**, également Président de **l'Union des couveuses d'entreprises**.

« Trop de projets échouent à cause d'erreurs administratives ou d'un manque d'information au démarrage. Ce partenariat permet d'apporter des réponses concrètes, simples et accessibles. L'idée est claire : sécuriser pour mieux réussir », souligne Emmanuel Dubié.

Tester son projet, sécuriser son lancement

Les couveuses d'entreprises permettent aux porteurs de projet de :

- tester leur activité en situation réelle,
- développer leur chiffre d'affaires avant immatriculation,
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le partenariat avec l'Urssaf renforce cet accompagnement grâce à :

- une information claire sur les obligations sociales,
- des actions de sensibilisation et de formation,
- un appui personnalisé via le service **Mon Conseil Urssaf** (choix du statut, déclarations, cotisations).

En France, l'Union des couveuses représente plus de **50 structures, 220 lieux d'accueil** et a accompagné **6 478 entrepreneurs en 2024**.

Un message aux futurs entrepreneurs du territoire.

Créer une entreprise, ce n'est pas seulement avoir une bonne idée. C'est aussi poser des bases solides dès le départ.

Les créateurs et porteurs de projet du territoire sont invités à se rapprocher de leur **Urssaf locale** pour obtenir des informations personnalisées sur leurs démarches et sécuriser leur lancement.